

## Commune de MONSTEROUX-MILIEU

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Conseil Municipal du 8 Septembre 2022

L'an deux mille vingt deux

le 8 Septembre à 18 h 30

le Conseil Municipal de la commune de MONSTEROUX-MILIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Denis MERLIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 Septembre 2022.

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 11

PRESENTS : Denis MERLIN, Thierry MAUCHERAT, Jacques SECONDI, Jacques CLECHET, Aurélie COLAS, Magali DIDIER, Anaïs GAGNEUR, Laurent GALLOT, Catherine PERRAT, Pierre SCHIFF, Alexandra SERRE.

ABSENTS ET EXCUSES : Laurent VANDAELE, Valentine MAUCHERAT, Max RIBAUD.

#### ORDRE DU JOUR :

- ▶ Signature du règlement intérieur du bâtiment Médiathèque Intercommunale et présentation des conventions pour les écoles et l'OVIV
- ▶ Taxe d'aménagement
- ▶ Aide institutrice GS-CP
- ▶ Prix du repas de la cantine pour l'année scolaire 2022/2023
- ▶ Questions orales

Mr Denis MERLIN donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal de la réunion du 19 Juillet 2022 et est adopté à l'unanimité.

#### **1. Modification de l'ordre du jour**

Il est proposé d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

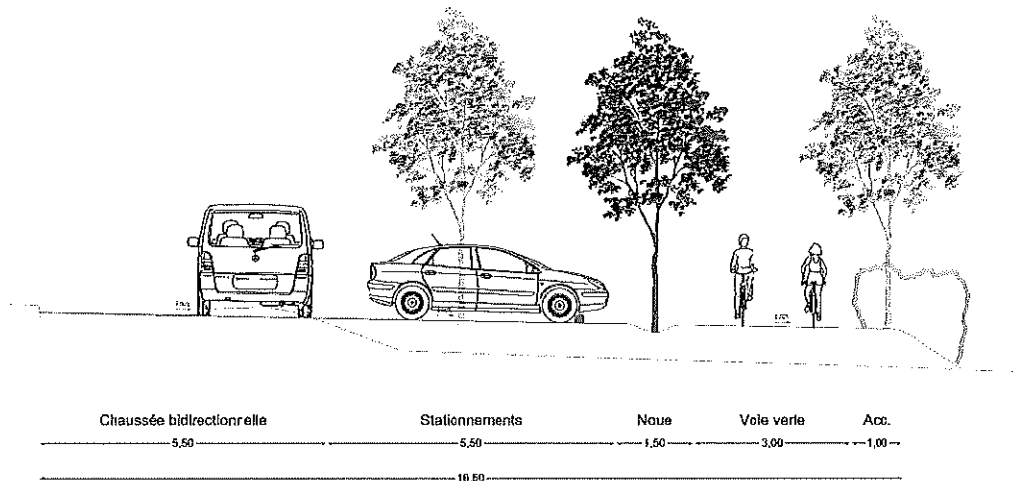
- Validation du projet du chemin de la Varèze

#### **Mise aux voix**

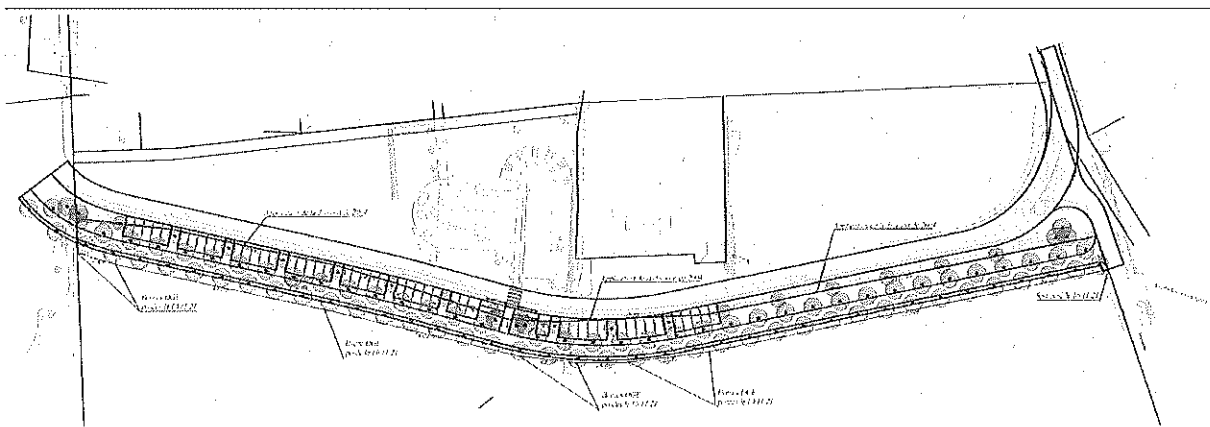
Adopté à l'unanimité.

OBJET : DELIBERATION POUR LA VALIDATION DU PROJET DU CHEMIN DE LA VAREZE DELIBERATION N°2022/22

Le projet consiste à mettre le chemin en deux voies entre la place des écoles et le stade. Côté Varèze, des places de stationnements en épis seront faites depuis la place des écoles jusqu'au restaurant chez Jo.



Ensuite il y aura une piste cyclable. Une noue entre la piste cyclable et le parking permettra l'évacuation des eaux de pluie. Des arbres seront disposés de part et d'autre de la piste cyclable, ainsi qu'entre les places de parking. Les places seront demandées suffisamment larges pour permettre la sortie des enfants dans des sièges auto.



Le budget total est estimé à 453 k€ plus 33 600 € pour l'enrobé drainant de la voie verte et 56 000 € pour engazonner les places de parking. L'ensemble des coûts hors foncier liés à la piste cyclable seront pris en charge par EBER.

Arrivée d'Anaïs à 19h10 et de Cathy à 19h12.

Il serait intéressant d'intégrer des places de parking pour les vélos. Dans la suite du projet, une aire de jeu pourrait être aménagée vers le site sportif.

Il est proposé de valider le principe défini par les plans et de poursuivre les études liées à ce projet.

**Mise aux voix**

Adopté à l'unanimité.

OBJET : DELIBERATION POUR LE PRIX DU REPAS DE LA CANTINE SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022-2023 DELIBERATION N°2022/23

Le tarif actuel est de 3,69 €/repas avec un coût de revient à 5,11 €/repas.

Les hausses à venir sur les matières premières sont incertaines, mais il est globalement attendu une augmentation de 11 % (matières premières, énergies), sachant que seuls 8% sont répercutés sur les tarifs des repas sur la métropole de Lyon.

Vernioz n'a pas prévu d'augmenter les tarifs pour l'instant, dans l'attente d'y voir plus clair, avec un prix à 3,94 €/repas.

Après discussion du conseil, il est proposé d'augmenter les tarifs soit de 6,8 % à 3,94 €/repas, soit de 8% à 3,98€/repas à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022. En cas de très forte inflation, il est possible que les tarifs soient revus en cours d'année.

#### **Mise aux voix**

Vote du conseil : 4 voix pour 3,98 € et 6 voix pour 3,94 €.

Le tarif de 3,94 € est donc adopté à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022, ainsi que 4.72 € le repas réservé quelques jours avant, 5.89 € le repas réservé le jour même, le repas adulte 7.30 € et la pause méridienne à 0.75 €.

OBJET : DELIBERATION POUR LA SIGNATURE DU REGLEMENT INTERIEUR DU BATIMENT DE LA MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE ET PRESENTATION DES CONVENTIONS POUR LES ECOLES ET L'OVIV DELIBERATION N°2022/24

Le règlement prévoit essentiellement les horaires d'ouverture de la médiathèque, ainsi que les règles de sécurité liées à l'utilisation de l'équipement. L'ouverture de la médiathèque est planifiée courant octobre.

Les conventions d'utilisation (OVIV, Ecoles) indiquent que la médiathèque est accessible librement aux enseignants et aux animateurs OVIV pendant les horaires d'ouverture, ce qui peut permettre de prendre des livres pour la classe.

Les visites de classe entières ou de groupe de l'OVIV à la médiathèque seront programmées en concertation avec la médiathèque.

Il est proposé d'adopter le règlement intérieur du bâtiment Médiathèque Intercommunale. Le conseil n'a pas de remarque à faire sur les conventions, mais souhaite qu'il soit possible d'accueillir suffisamment d'enfants (2 classes) pour amortir les coûts de transport.

La prise en charge du coût du transport doit être définie.

La convention pour les écoles sera également discutée avec les enseignantes de Monsteroux-Milieu.

#### **Mise aux voix**

Le règlement intérieur du bâtiment Médiathèque Intercommunale est adoptée à l'unanimité.

OBJET : TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNALE  
DELIBERATION N°2022/25

Le 25 octobre 2011, le conseil municipal a voté que la taxe d'aménagement avait été fixée à 4%.

Il est proposé de maintenir le taux de 4%, de ne pas l'augmenter et donc de maintenir la décision du 25/11/2011.

#### **Mise aux voix**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**OBJET : AIDE A L'INSTITUTRICE DES ELEVES DE GS/CP  
DELIBERATION N°2022/26**

Un service civique a été demandé pour aider la classe GS-CP, mais il n'y a pas eu de réponse cette année. Il apparaît nécessaire d'avoir une personne 1h à 2h par jour pour pouvoir séparer la classe en deux groupes, notamment pour les séances de lecture aux élèves de CP.

Dans cet objectif, il est proposé de mettre à disposition du personnel pour aider l'enseignante de GS-CP. La commission du personnel se mettra en relation avec l'enseignant pour mieux définir les missions liées à l'encadrement des GS.

**Mise aux voix**

La proposition est adoptée (10 voix pour, 1 abstention).

**2. Questions orales**

**Denis :**

- Le CAUE viendra contribuer à la réflexion sur les aménagements du village, notamment la place des écoles et la zone du site sportif.
- Il nous est proposé de faire un plan du village à titre gratuit, qui est financé par les publicités. Les plans précédents n'ont pas été tous utilisés. Nous ne donnerons pas suite à cette proposition.
- La commission bâtiment devra évaluer le budget restant sur les travaux de rénovation de l'école pour éventuellement d'autres actions telles que l'amélioration de l'acoustique de la cantine.
- La commission voirie a besoin d'être renforcée. Par exemple pour vérifier les accotements, les panneaux à commander et à poser... Des volontaires ?
- La commission aménagement doit réfléchir aux projets d'aménagement, notamment sur les plantations d'arbres (cour de l'école, devant la cantine, devant la cour de la maternelle...)
- Un habitant a sollicité la commune en raison de fissures apparues liée à la sécheresse. La commission communication sollicitera les habitants pour que les autres habitants concernés se fassent connaître.
- Un habitant de la Garatière est venu avec quelqu'un qui veut racheter son terrain et sa maison. Il souhaite construire pour réaliser une ferme thérapeutique, mais aurait besoin d'un permis de construire, ce qui peut constituer un point bloquant.
- Une convention ENEDIS doit être signée avec le propriétaire du terrain attenant à la place du souvenir pour le passage de l'alimentation électrique, ce qui permettra d'accueillir des food-trucks.
- La commission bâtiment doit déclarer les énergies utilisées pour les surfaces supérieures à 1000 m<sup>2</sup> avant fin 2022.
- Convention OVIV pour le périscolaire : l'OVIV s'engage à réaliser des animations pendant le temps périscolaire mais aura besoin d'un peu de matériel.

**Thierry :**

- Travaux de l'école : il reste des finitions à faire et quelques reprises (peinture). Des jeunes du village, les enseignantes et le personnel communal ont aidé au déménagement. L'inauguration aura lieu le vendredi 16 septembre à 17h.

- Un marché avec une animation est prévu le 9 décembre, une semaine avant les congés de Noël. Il faut rester dans un budget de 500 à 600 € (part communale) pour l'animation.

**Jacques C :**

- La convention entre la commune et l'UJMM a été finalisée.
- PLUI : prochaine réunion EBER dans 2 semaines.

**Pierre :**

- Rencontre avec les élus de Montseveroux ? La rencontre a été conviviale et mérite d'être renouvelée.

**Aurélie :**

- Les cartes de randonnées indiquent un chemin rural dans le prolongement du chemin Saint-Laurent. Ce chemin mériterait d'être rouvert.
- Une réunion du CCAS doit être planifiée (organisation du repas des anciens).
- L'église sera ouverte pour les journées du patrimoine.

**Anaïs :**

- Une réunion de la commission Personnel sera organisée en septembre.
- Pas de contact reçu de Vernioz concernant l'embauche du personnel de la médiathèque.

**Laurent G :**

- Il faut remettre en marche la commission cantine.
- OVIV : la situation s'est améliorée, mais il manque encore les financements dus par la CAF.

**Alexandra :**

- Accueil des nouveaux habitants maintenu la semaine prochaine. Il faudra vérifier si les derniers habitants (nouveaux propriétaires qui n'ont pas encore emménagé) sont bien informés de cet accueil.

**Jacques S :**

- La circulation sur la RD46 au-dessus de l'église manque de visibilité. Il faudrait faire tailler la haie en contrebas pour rétablir la visibilité.
- Vidéosurveillance : réunion à organiser en septembre.
- Sobriété énergétique : chauffage au gaz (hors gel pour l'appartement), cantine (recyclage de l'air chaud des équipements).

**Fin du conseil municipal à 21h38**

---

Le Maire

Denis MERLIN

